

EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE TARENTEISE

Réunion du 21 mai 2024

Le vingt-et-un mai deux mille vingt-quatre, à vingt heures et trente-cinq minutes, le conseil municipal de Tarentaise s'est réuni à la mairie sous la présidence de Madame Mireille TARDY.

Date de convocation du Conseil : le quatorze mai deux mille vingt-quatre.

Nombre de conseillers en exercice : 9

Présents : Mesdames Mireille TARDY, Danielle RANGER, Bernadette TRANCHAND, Messieurs Mickael BLACHON, Bruno JOURDAT, Christophe PONCET.

Absents : Pierre LETIEVANT pouvoir à Bernadette TRANCHAND, Frédéric DELOLME pouvoir à Serge THIVILLON.

Secrétaire de séance : Mickaël BLACHON

Délibération n°7 : (2024-022)

Objet : Adhésion de principe à la Centrale Villageoise des Monts du Pilat (CMVP) :

Vu le Code général des collectivités territoriales et, notamment, son article L2121-29,

Vu le Code général de la propriété des personnes publiques et, notamment, ses articles L2122-1 à L2122-4 et L2125-1 et suivants,

Vu les articles R423-1 et R421-17 du Code de l'urbanisme,

Considérant le souhait de la commune de s'engager activement dans la démarche de la centrale villageoise par la mise en place de panneaux photovoltaïques sur les toits de bâtiments communaux. Elle permet ainsi le développement du recours à une source de production d'énergie renouvelable dans le cadre de sa politique en faveur du développement durable,

Considérant que notre commune a transmis les éléments techniques d'études sur certains bâtiments communaux,

Considérant notre adhésion de principe à ce projet par l'inscription sur le budget 2024 d'une ligne pour assurer cette 1ère participation (261 : Titres et participations) à hauteur de 1000 €,

Les élus sont invités à statuer sur notre adhésion au principe de la centrale villageoise pour notre alimentation par la boucle d'autoconsommation, et la mise à disposition des toitures identifiées pour notre équipement par la CVMP et à confirmer leur vote du budget par un vote positif à cette adhésion de principe à la Centrale Villageoise des Monts du Pilat.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité, ACCEPTE l'adhésion de principe de la commune au projet de Centrale Villageoise des Monts du Pilat.

Ont signé au registre tous les membres présents.

Pour copie certifiée conforme

À Tarentaise, le 23/05/2024

Acte rendu exécutoire
par transmission en Préfecture le 28/05/2024
et affichage en mairie le même jour

Mireille TARDY,
Maire de Tarentaise



Mickaël BLACHON,
Secrétaire de séance